



## Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 8 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Ile de la Jatte le 25 février 2017.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

## POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

### • Travaux boulevard Bineau

Certains d'entre vous m'ont interrogé sur les travaux du boulevard Bineau. Avec 36 000 véhicules / jour et deux lignes de bus (163 et 164), le boulevard Bineau est un axe de mobilité qui concerne à la fois les Neuilléens et les véhicules de passage.

Sa transformation, évoquée depuis plus de 10 ans, sera opérée par le département des Hauts-de-Seine à partir de juin 2017, pour une durée prévisionnelle de 30 mois et un investissement d'environ 10 millions d'€. Celle-ci a pour objectif d'apporter fluidité dans le trafic automobile, sécurité renforcée pour les piétons et les cyclistes et qualité de vie avec un aménagement paysager.

Lors de la réunion de présentation du projet par le département, le 12 décembre dernier, Alexandra Fourcade et Olivier Larmurier, conseillers départementaux de Neuilly, ont pris note des différentes remarques formulées permettant d'améliorer le projet.

Préalablement à ce réaménagement, des travaux de rénovation des réseaux électriques, de gaz et d'eau, sont actuellement réalisés pour le compte d'Enedis, GrDF et Véolia.

Pour davantage de renseignements sur ce réaménagement, et connaître les coordonnées des services du département qui se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions, rendez-vous sur le site Internet de la Ville : <https://www.neuillysurseine/reamenagement-du-boulevard-bineau>

## • Square Jacques Prévert

Quelques travaux seront réalisés, d'ici cet été, square Jacques Prévert. Les stabilisés existants seront ainsi remplacés par du béton désactivé et les petites surfaces en gazon artificiel par du sol souple de couleur verte. Deux tables de ping-pong seront par ailleurs installées, afin de répondre aux attentes des différents usagers du square.

## • Desserte de l'Île en transports en commun et Velib'

Plusieurs demandes d'optimisation de la desserte actuelle de l'Île m'ont été faites.

Concernant les bus RATP, l'absence de circulation des bus 93 le dimanche a été évoquée, ce bus permettant notamment d'accéder à la station de métro Pont de Neuilly. Par ailleurs, la problématique du passage concomitant des bus 163 et 164, ayant une grande partie de leur desserte commune, a été rappelée. Je ferai donc part de ces points à la Direction départemental de la RATP.

Concernant les stations de vélos en libre-service Velib', il a été demandé si, dans le cadre du nouveau marché, une station pourrait être installée sur l'Île. Le contrat conclu entre JCDecaux et la Ville de Paris prenant fin, un nouveau marché a été lancé dont le lauréat devrait être connu d'ici le mois de mai. Ce nouveau service pourra se déployer au-delà de la limite actuelle des 1,5 km de Paris. Il sera donc possible d'installer une station sur l'Île. En revanche, le nouveau contrat sera déconnecté des revenus publicitaires et la Ville devra donc dorénavant prendre en charge le coût annuel des stations implantées sur la commune.

**Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (brigade verte, kiosque à journaux, projet immobilier privé Bouygues, Velib', risques inondations, bancs angle Bineau/Parc, regroupements à l'entrée du stade, divers points de voirie, etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 25 février.**

## À SAVOIR

### • Panneaux numériques à Neuilly

Depuis mi-octobre, le dispositif d'information municipale de Neuilly s'est en effet enrichi avec l'installation de 10 écrans numériques répartis en extérieur sur l'ensemble du territoire de la Ville.

En complément du site internet [neuillysurseine.fr](http://neuillysurseine.fr), de la lettre numérique Neuilly Actualité et des réseaux sociaux, ils vous permettent de suivre l'actualité de la Ville en temps réel : animations, programmation culturelle du cinéma, du théâtre, des médiathèques, mais aussi de prendre connaissance d'informations utiles telles que les travaux dans votre quartier, les modifications de circulation ou de stationnement, les horaires d'ouverture des services municipaux, les pharmacies de garde ... Cela permettra également de vous informer des consignes de sécurité en cas de besoin.

Neuilly est l'une des premières villes de France à informer via des écrans LCD 4K à la pointe de l'innovation technologique. Eteints la nuit et à faible intensité lumineuse, leur design discret a été conçu pour s'intégrer dans l'environnement neuilléen.

Ce nouveau service, financé par la publicité, génère par ailleurs de nouvelles ressources budgétaires pour Neuilly.

## • Vidéoverbalisation

Face à l'augmentation des infractions au code de la route et des incivilités sur la voie publique, la Ville a mis en place une vidéoverbalisation, effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre, qui devrait permettre d'améliorer la fluidité de quatre quartiers prioritaires.

Le dispositif, signalé par des panneaux d'entrée et de sortie de zone, est ainsi installé dans quatre secteurs particulièrement fréquentés et sur lesquels sont régulièrement constatés des infractions :

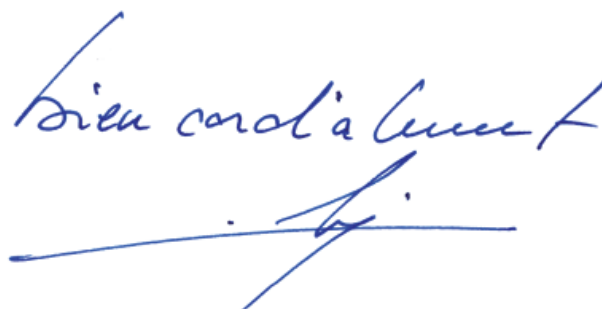
- Axe Peretti/Roule (incluant la place Gouraud et la rue Louis Philippe).
- Le triangle des Sablons (Rues du Commandant Pilot, de Sablonville, de Chartres et Madeleine Michelis).
- Le carrefour Chézy/Perronet.
- La rue Ernest Deloison, à Bagatelle.

Les infractions concernent le stationnement gênant et très gênant sanctionné par un procès-verbal d'un montant de 35 à 135 euros (au-delà d'une durée raisonnable en double file, arrêts réservés aux véhicules de transport en commun, aires de livraisons, deux-roues sur trottoirs, pistes cyclables, passages piétons et trottoirs, emplacements réservés aux personnes handicapées).

Ce dispositif pourra évoluer à l'avenir, tant dans les infractions relevées que dans les périmètres concernés.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Ile de la Jatte.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

### Pour contacter le Maire

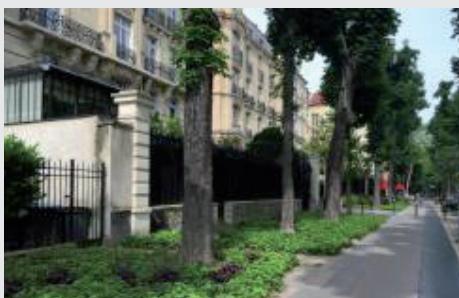
Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

**Adresse postale** : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

**Cabinet du Maire** : 01 40 88 88 88

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE [neullysurseine.fr](http://neullysurseine.fr)



### LA VILLE AMÉLIORE VOTRE CADRE DE VIE

#### Travaux de végétalisation

La Ville réalise 4 700 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces végétalisés sur la voie publique en 2017. Un programme annuel de végétalisation de l'espace public est mis en œuvre depuis plusieurs années afin d'améliorer le cadre de vie, la lutte contre la pollution de l'air et la gestion plus pérenne des eaux pluviales.



### SECURITÉ

#### La Municipalité s'attaque aux dangers des vélos sur les trottoirs

Pour assurer la sécurité des piétons, la Ville renforce son dispositif de contrôle. Les agents chargés d'effectuer les contrôles seront désormais plus nombreux.



### EXPOSITION JEAN-BAPTISTE CHARCOT

#### Découvrez les animations

Durant toute la durée de l'exposition, des projections et des animations sont organisées au Théâtre des Sablons. Découvrez le programme !

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neully Actualité* : [www.neullysurseine.fr/neully-actualite](http://www.neullysurseine.fr/neully-actualite)

Et aussi :



[www.neullysurseine.fr](http://www.neullysurseine.fr)



@VilledeNeully



Ville de Neully



Appli Ville de Neully

### INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville [www.neullysurseine.fr/coproprietes](http://www.neullysurseine.fr/coproprietes)